

Règlement intérieur du BVLA

Généralités

La nouvelle saison commence à partir du 1 Juin 2025 (sauf mesures particulières de L'État) et se termine le 31 mai 2026.

Nos terrains se trouvent à l'intérieur du site de l'ASPTT les Angles et nous disposons de 4 terrains montés à l'année sur un site fermé. Notre site est indépendant des autres infrastructures sportives.

Seuls les adhérents Beach volley les Angles peuvent bénéficier de ces conditions.

L'adhésion au Beach Volley les Angles (BVLA) implique l'acceptation sans réserve de ce règlement, dans le but de partager, dans le respect de chacun, notre sport, ainsi que la qualité de notre lieu de vie. Il autorise également les organisateurs à utiliser toutes vidéos et images sur lesquelles les adhérents risquent d'apparaître dans le cadre de communication interne ou externe à l'association, ou de promotions d'événements.

Tout manquement à ces règles se verra sanctionner par l'association qui pourra mettre fin à l'adhésion.

Organisation du BVLA

Le Bureau : Sylvie Lassoujade-Gabet et Benjamin Delporte (trésoriers),
Boris Arnoux et Bruno Bertrand (secrétaires), et Stéphane Gabet (président).

Comité de pilotage :

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'assurer la bonne coordination du club et le suivi de ses différentes activités. Il a pour missions principales la communication, les relations avec les institutions, la gestion réglementaire et l'organisation sportive.

Les membres du comité sont répartis par pôles :

Communication interne et externe : Juliette Widerski et Guillaume Degea

Communication digitale : Jürgen Vegi et Olivia Brun

Relations avec la Fédération Française de Volley (FFVB) : Jacques Lladeres

Règlement intérieur : Nicolas Quillet

Organisation sportive : Margot Dupré, Quentin Cornélis et Florian Dangelot

Ce comité travaille en lien étroit avec le bureau du club, les responsables des pôles et les bénévoles, afin d'assurer une gouvernance claire, collaborative et transparente, dans le respect des valeurs du BVLA : **partage, respect, bienveillance et convivialité.**

Règles de vie sur le site :

- Seuls les adhérents du club BVLA, sont autorisés à pratiquer le Beach volley sur le site.
 - Avant tout accès sur le site, la réservation de créneaux de jeux, de chaque adhérent présent est obligatoire de **8h à 22h et doit se faire** sur l'application **BOOK AND BEACH**.
 - Les créneaux de **8h à 15h** sont réservés aux joueurs et joueuses qui souhaitent jouer exclusivement entre eux. (Terrain à réserver également sur l'application **BOOK AND BEACH**)
 - Les créneaux de **15h à 22h** sont des créneaux « libres », (à l'exception de l'arrière-saison où 1 ou 2 terrains peuvent être réservés à tout moment de la journée). Tout le monde joue avec tout le monde, en adaptant au mieux les niveaux. Si beaucoup de monde est en attente, les « gagnes terrains » sont limitées à **2** et à des parties de 15 points. (Dispo à réserver également sur l'application **BOOK AND BEACH**)
- Bienveillance, partage, respect et convivialité sont les maîtres mots du comportement attendu des membres du BVLA, ainsi que de celui des visiteurs et cela sur l'ensemble du site.
- **Merci de repartir avec tous vos déchets**, aucune poubelle, ni de cendrier ne sont mis à disposition sur le site. L'eau est potable et précieuse, merci de limiter sa consommation.
- Les terrains et l'ensemble des zones de sable sont **non-fumeurs**. Pour des raisons évidentes de risque d'incendie, l'ensemble des zones extérieures du site sous les pins, sont également **non-fumeur**.
- Les accompagnateurs de membres du BVLA et autres visiteurs sont priés de circuler exclusivement en dehors des terrains, dans la zone centrale du site.
- Les chiens sont autorisés sur le site, à l'extérieur des terrains, sous la responsabilité principale de leur propriétaire.
- Des boissons et encas sont disponibles dans les frigos du site. Le détail des tarifs des consommations est affiché et une grille de suivi individuel des consommations est mise en place afin que chacun note ses propres consommations. Chaque adhérent est prié de payer régulièrement, l'ensemble de ses consommations.

✓ Règles d'arrivée au BVLA

☒ Quand j'arrive sur le site :

- J'arrive du parking extérieur de l'ASPTT, seulement à pied, en trottinette, à vélo ou à moto, avec le sourire. Je pense à prendre ma bouteille d'eau, et si besoin un sac poubelle pour mes déchets et un cendrier de poche pour les fumeurs.

Site ZERO Déchet, pour la nature, pour nous et la beauté de notre site.

- J'ouvre le site par le portail principal et j'ouvre également le container bleu (**le code des boîtes à clés se trouve sur l'application lors de votre réservation.**)
- Je prends **2 ballons maximum** par terrain.

☒ Quand j'arrive sur le sable :

- Je ramasse les aiguilles de pin présentent sur le terrain et sur les bordures. Je dépose les aiguilles ramassées dans les poubelles rondes souples, **exclusivement prévues pour cela**. Je vide régulièrement ces poubelles d'aiguilles de pins, sur la butte à l'extérieur du site
- J'arrose les terrains, si vraiment cela est nécessaire, afin d'éviter trop de poussières. Il faut pour cela ouvrir le robinet principal d'arrivée d'eau du site, situé à droite du container..

✓ Règles de départ du BVLA:

☒ Quand je quitte le sable :

- Je ratisse mon terrain.
- Je range les râteaux, tuyaux et autre matériel mis à disposition, à leur place.
- Je m'assure qu'il ne reste pas d'affaires personnelles et pas **de déchets** (bouteilles, papiers...) sur les terrains et sur le site.
- Je récupère les ballons « zippés » à l'extérieur du site et range les ballons utilisés dans le container.
- Je note sur la fiche de suivi l'ensemble de mes consommations (nourriture et boissons)

☒ Quand je suis le dernier à quitter le site :

- Je range les tables, les chaises et les bancs. Je ferme les parasols.
- Je ferme l'arrivée d'eau principale.
- J'éteins les lumières (le soir).
- Je ferme le container et le portail d'accès au site et je remets les clefs dans leurs boîtes respectives et les ferment.